



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
des Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Chantal COURTIN
Christelle GAILLARD

Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.dvrh-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Avignon, le 4 janvier 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
1^{er} degré

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription,

s/c de Mesdames et Messieurs
les principaux de collège,

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA

OBJET : Stage de préparation au diplôme d'Etat de psychologie scolaire (DEPS),
année scolaire 2013/2014.

REFERENCES: Décret N° 89-684 du 18 septembre 1989 portant création du diplôme d'Etat
de psychologie scolaire
Arrêté du 16 janvier 1991 relatif au diplôme d'Etat de psychologie
Note de service N° 91-022 du 29 janvier 1991 modifiée par la note de service
N°92-365 en date du 8 décembre 1992 portant application de l'arrêté du 16
janvier 1991.

Le décret n° 89-684 du 18 septembre 1989 modifié par le décret 97-503 du 21 mai 1997 a
créé le diplôme d'Etat de psychologie scolaire (DEPS). Ce diplôme est délivré aux candidats
ayant subi avec succès les épreuves de l'examen à l'issue du cycle de formation théorique
en psychologie d'une durée d'un an organisé dans le cadre des centres universitaires de
formation au DEPS.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que la candidature à cette action de
formation constitue un acte réfléchi dans la mesure où l'enseignant qui devient titulaire du
DEPS à l'issue du stage s'engage à exercer lesdites fonctions pendant une durée de trois
années consécutives.

.../...

I) - Conditions de recevabilité des candidatures :

Conformément aux termes de l'article 3 du décret n°89-684 du 18 septembre 1989 modifié, je vous rappelle que pour être retenue, la candidature doit répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- être fonctionnaire titulaire d'un corps d'enseignant du premier degré,
- avoir effectué trois années de services d'enseignement dans une classe avant l'année de formation étant précisé que les services effectués en tant que « faisant fonction » de psychologue scolaire, éducateur en internat ou chargé de rééducation ne sont pas pris en compte. L'appréciation des 3 années d'enseignement s'effectue au regard de l'effectivité du service en équivalent temps plein,
- justifier de l'obtention de la licence de psychologie avant l'entrée dans le cycle de formation.

2/3

II) Formation :

D'une durée d'un an, elle est assurée conjointement par l'IUFM et le département de psychologie de l'Université de rattachement.

Les candidats postulent pour le centre de formation le plus proche de leur résidence administrative.

Centre de formation des enseignants de Vaucluse : Lyon
Université de Lyon II
UFR de psychologie
5, avenue Pierre Mendès-France
69 676 BRON Cedex

NB : tout autre souhait d'affectation fait l'objet d'une demande de dérogation dûment motivée soumise à l'accord du directeur académique des services de l'éducation nationale.

III) Constitution du dossier de candidature :

Le formulaire de candidature (annexe 1) est à télécharger sur le site internet de la direction académique : <http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr>, il devra être complété par :

- une lettre de motivation argumentée,
- un CV retraçant notamment le cursus universitaire et, le cas échéant, les formations suivies et les publications réalisées,
- un état de service (annexe 2),
- la copie de la licence de psychologie ou une attestation d'inscription à cette licence,
- la copie de votre dernier rapport d'inspection,
- une enveloppe libellée à l'adresse personnelle du candidat.

Le dossier complet devra être transmis auprès de la circonscription dont vous relevez pour le **23 janvier 2013, délai de rigueur**. A cet effet, vous voudrez bien prendre contact, dans les meilleurs délais, avec votre inspecteur de l'éducation nationale de circonscription aux fins de remplir l'avis circonstancié.

IV) Traitement des candidatures :

1- A l'échelon départemental

Après consultation de la commission administrative paritaire départementale, j'arrêterai les candidatures qui seront proposées à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale. Les enseignants dont la candidature a été retenue seront informés par mes services.

2- A l'échelon ministériel

Les enseignants désignés au niveau départemental seront convoqués à un entretien professionnel effectué par le centre de formation des psychologues scolaires de l'université de Lyon. A l'issue de la commission administrative nationale qui se tiendra au cours du troisième trimestre de l'année scolaire en cours, la liste des candidats admis à suivre le cycle de formation ainsi que leur répartition dans les différents centres de formation sera arrêtée.

V) Situation administrative :

3/3

Pendant l'année du stage, l'enseignant est en activité, ses droits et obligations sont identiques à ceux détenus précédemment. Le stagiaire conserve un traitement équivalent à celui perçu à la veille de son départ en formation à l'exception des indemnités versées au titre de l'exercice de fonctions particulières.

Le départ en stage entraîne la perte du poste détenu à titre définitif. Lors de l'année de formation, l'enseignant doit impérativement participer aux opérations de mouvement et faire des vœux uniquement sur des postes de psychologue scolaire.



Bernard LELOUCH

**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LE STAGE DE PREPARATION AU
DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE
Année scolaire 2013 – 2014
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Chantal COURTIN
Christelle GAILLARD

Téléphone
04 90 27 16 44
04 90 27 76 22
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.dvrh-84

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 4

NOM PATRONYMIQUE : Prénom :

NOM D'USAGE :

Date de naissance : Lieu :

Adresse personnelle :
.....
.....

N° de Téléphone personnel :

Adresse électronique :

Situation de famille :

Corps/ grade :

Poste actuel :

Diplômes : CAP Diplôme d'instituteur Diplôme d'études supérieures d'instituteur
 Diplôme de professeur des écoles
 Licence de psychologie en cours
délivrée le Université de
 Maîtrise / Master 1 de psychologie
délivré(e) le Université de
 DEA / DESS / Master 2 de psychologie
délivré le Université de

Durée des services effectifs d'enseignement au 1^{er} octobre de l'année d'entrée en stage :
.....

Ancienneté dans l'enseignement spécialisé :

Centre de formation demandé :

OBLIGATION DE SERVIR ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS :

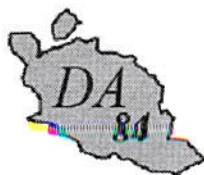
Je m'engage à :

1) me présenter à l'examen pour l'obtention du diplôme d'Etat de psychologue scolaire,

2) exercer sur un poste de psychologue scolaire dans le département de Vaucluse pendant trois années consécutives à l'issue de l'examen.

A..... , le.....

Signature du candidat :



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LE STAGE DE PREPARATION AU
DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE
Année scolaire 2013 – 2014
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

ETAT DE SERVICES

**Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines**

NOM PATRONYMIQUE : Prénom :

NOM D'USAGE :

Date de naissance : Lieu :

Dossier suivi par
Chantal COURTIN
Christelle GAILLARD

Téléphone
04 90 27 16 44
04 90 27 76 22
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.dvrh-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 4

Année scolaire	Poste occupé	Observations